



Accuse de réception en préfecture
038-213805633-20171122-2017-105-RF
Date de télétransmission = 05/12/2017
Date de réception préfecture = 05/12/2017

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-105 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Absent : R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

OBJET : FINANCES / DECISION MODIFICATIVE : Décision modificative n° 1 pour 2017 pour le budget principal ville de Voiron

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le Budget primitif 2017 a été adopté le 22 mars 2017. Celui-ci ouvre des autorisations de dépenses pour toute l'année et prévoit les ressources nécessaires pour y faire face. Toutefois en cours d'exercice des ajustements peuvent s'imposer qui font l'objet de décisions modificatives.

Le mois de novembre est traditionnellement consacré aux dernières décisions modificatives de l'exercice.

En synthèse, les principaux ajustements pour le budget principal sont les suivants (détail disponible en annexe) :

1- Fonctionnement :

La masse salariale est réajustée à la hausse pour un total global de 20 000 € sur le budget principal, étant précisé que des transferts sont faits entre fonction. Cette somme correspond essentiellement aux avancements de grades et promotions internes plus importants en 2016 qu'en 2017 suite aux réformes nationales.

Les recettes fiscales, dont les montants réalisés viennent tout juste d'être réceptionnés, sont, quant à elles, supérieures de 97 801 € au montant prévu (+ 14 171 € pour la taxe habitation, + 86 447 € pour la taxe foncière et - 2 817 euros pour la taxe foncière non bâti).

Les autres variations de crédits en fonctionnement sont moins significatives, et concernent à la fois des ajustements sur les fluides, ajustement d'honoraires pour des dossiers en cours, ajustement de certaines prestations de services, ajustement de crédits pour la coordination jeunesse, réparation de bâtiments suite à sinistre, ajustement de crédits de maintenance omis lors du BP 2017 et crédits pour communication sur la mise en place du nouveau stationnement.

2- Investissement

La principale dépense est la mise en place d'une opération sous mandat pour 160 000 euros sur l'opération du ruisseau du Gorgeat en partenariat avec le SIVU, CAPV et Coublevie : le montant est équilibré par des recettes équivalentes.

À noter également les ajustements suivants :

- compléments des crédits alloués au plan lumière (+120 000 €) pour avancer sur les travaux avant la fin de l'année ;
- provision pour les études liées à la création d'une plateforme événementielle pour 50 000 € ;
- réajustements à la hausse et à la baisse sur les travaux de voirie ;
- travaux pour l'étanchéité du Pôle de Vouise, la sécurisation de la salle des fêtes, achat de matériel de sécurité pour divers événements...

3- Équilibre

L'équilibre global de la décision modificative s'est fait de la façon suivante :

- diminution des dépenses imprévues en fonctionnement de 74 429 euros;
- diminution du virement pour 312 456 euros

Cet équilibre permet de ne pas recourir à l'emprunt.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 novembre 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les réductions, virements et ouvertures de crédits détaillés dans le tableau annexé à cette délibération pour le budget général ;

Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	164 111,00 €	164 111,00 €	240 100,00 €	240 100,00 €

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **25 voix POUR - 5 CONTRE** (A. FAVIER, N. CHARLETY, J-L. BALLY, L. TRICOLI, J. VIAL) - **2 ABSTENTIONS** (A. COLLIN et A. GERVASI)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT